

GROUPE



L'OFFRE de la Caisse des Dépôts pour le SECTEUR PUBLIC LOCAL

ACTUALITÉS

1/ La **Banque des Territoires**, en tant que marque, fédère depuis le 30 mai 2018, les services de la Caisse des Dépôts qui facilitent l'émergence et la réussite des projets des collectivités territoriales. Notre offre, plus lisible, vise à répondre aux besoins du territoire dans les meilleurs délais, grâce à une plus grande déconcentration en région de nos décisions. Elle associe également les filiales CDC Habitat et la SCET.

2/ Notre participation au dispositif **Cœur de Ville** est la poursuite du soutien en ingénierie déjà apporté aux projets de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs lors de l'appel à candidatures lancé en 2017, avec nos partenaires (Région Bretagne, Etat et Etablissement Public Foncier de Bretagne). Nous doterons globalement au niveau national, ce nouveau programme, sur 5 ans, d'1 Md€ de fonds propres (y compris crédits d'ingénierie) et de 700 M€ de prêts spécifiques sur fonds d'épargne.

TERRITOIRES CONSEILS

Ce service de la Caisse des Dépôts, «ex-Mairie Conseils», remplit une mission d'intérêt général, qui s'inscrit dans la large palette de nos interventions en appui des collectivités territoriales. Sa vocation est d'accompagner, gratuitement, les collectivités (les élus et de leurs services) par de la sensibilisation et de la participation à leurs réflexions.

Communes de moins de 100 000 habitants

Service de renseignements juridiques et financiers
(assistance téléphonique, télé-réunions, fiches juridiques)

Structures intercommunales

- Service de renseignements juridiques et financiers
- Echanges d'expériences en ligne
- Journées d'information ou webconférences thématiques
- Intervention d'experts dans les territoires
- Démarche d'accompagnement territorial

Thématiques actuellement couvertes :

COHESION SOCIALE / DEVELOPPEMENT DURABLE / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / EVOLUTIONS
INSTITUTIONNELLES / FINANCES ET FISCALITE / URBANISME ET PAYSAGE.

Retrouvez l'ensemble de cette offre de services sur : www.caissedesdepotsdesterritoires.fr, avec la possibilité de vous abonner aux «newsletters» de Territoires Conseils et de Localtis et d'obtenir une vision régionale de l'actualité et de la base d'expériences.



LES PRÊTS SUR FONDS D'ÉPARGNE

La Caisse des Dépôts finance les projets d'investissement des collectivités territoriales : transports, eau et assainissement, numérique, équipements publics,... par des prêts de très long terme, sur fonds d'épargne, dans des conditions identiques pour toutes les collectivités.

- Prêts de 20 à 40 ans, indexés sur le taux du Livret A (TLA + 1,30 %)
- Prêt spécifique, **depuis le 1^{er} juin 2018**, pour la réhabilitation thermique de vos bâtiments : TLA + 0,75 %, de 20 à 40 ans.
- Prêts 15, 20 ou 25 ans, à taux fixe (ressources BEI).

Toutes les informations sur ces prêts sont accessibles sur www.caissedesdepotsdesterritoires.fr à la rubrique FINANCER/PRETS ou directement sur www.prêts.caissedesdepots.fr.

LES CONSIGNATIONS

C'est un service exclusif de la Caisse des Dépôts (art L518-17 du CMF) qui consiste à recevoir, sauvegarder et restituer des sommes et valeurs mobilières consignées par décision de justice et/ou décision administrative.

En tant que collectivité territoriale, vous pouvez être amené à consigner notamment :

- 1 - Pour les garanties financières réclamées aux exploitants de service public,
- 2 - Pour les marchés de travaux de fourniture que vous passez,
- 3 - Ou encore lors de l'autorisation donnée de différer les travaux de finition de lotissements.
- 4 - Ou encore, en matière immobilière, pour des expropriations et des préemptions

C'est un outil sûr, neutre, gratuit et simple d'utilisation. Les fonds sont rémunérés et peuvent être conservés jusqu'à 30 ans. Toutes les informations disponibles sont sur : www.caissedesdepotsdesterritoires.fr à la rubrique FINANCER/CONSIGNATIONS.

LES INVESTISSEMENTS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La Caisse des Dépôts est aussi un investisseur de long terme, au service de l'intérêt général et des territoires dans le but d'exercer un effet d'entraînement sur l'initiative privée et de stimuler l'émergence de nouveaux projets locaux.

Ainsi elle investit (fonds propres ou quasi fonds propres) aux côtés d'acteurs privés dans des sociétés spécifiques destinées à porter l'immobilier des projets dans les secteurs suivants : immobilier d'activité, numérique, transport, tourisme, ENR/EMR, efficacité énergétique des bâtiments, économie sociale et solidaire,...

Toutes les informations sont accessibles sur : www.caissedesdepotsdesterritoires.fr à la rubrique FINANCER/INVESTISSEMENTS.

CONTACT à la Direction Régionale :

02 23 35 55 55 (Rennes) et 02 23 35 55 91 (Brest) - bretagne@caissedesdepots.fr

